

Compte rendu de séance

Séance du 20 Juin 2014

L' an 2014 et le 20 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, COLINET Christian, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Absents: JANUS Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 13/06/2014

Date d'affichage : 13/06/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le :
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. NAULET Yohan

Objet(s) des délibérations:

Révision des tarifs de la cantine pour l'année 2014/2015: - 2014/45

Révision des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2014/2015: - 2014/46

Virement de crédits ouverts sur un compte vers un autre compte pour paiement de factures: - 2014/47

Nomination d'un représentant CCAS extérieur au Conseil Municipal: - 2014/48

Révision des loyers pour les logements communaux: - 2014/49

Remise gracieuse sur dette: - 201450

Délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie: - 2014/51

Caution Salle des Fêtes: - 2014/52

Mise en conformité électrique et en sécurité de la cloche de l'Eglise: - 2014/53

Révision des tarifs de la cantine pour l'année 2014/2015: réf : 2014/45

Madame le Maire énonce que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public permet que les tarifs soient fixés librement par la collectivité. Il est rappelé que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Madame le Maire indique que, comme chaque année, il convient d'ajuster les prix de la restauration scolaire pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Il est bien entendu que les prix facturés aux familles sont bien en deçà du coût réel du service (intégration des charges, du personnel...).

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur une augmentation de **1,64 %** des tarifs et de les fixer selon les modalités suivantes :

Enfant: Tarif actuel: 2,24 €

Tarif du repas en 2014/2015: 2,28

Adulte: Tarif actuel: 3,01 €

Tarif du repas en 2014/2015: 3,13

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Révision des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2014/2015 : réf : 2014/46

Madame Le Maire rappelle les tarifs ci-dessous pour la garderie-périscolaire du RPI qui sont les suivants, en euros, par ¼ d'heure : Non imposable: 0,50 €, Imposable: 0,55 €

Le tarif reste inchangé pour 2014/2015.

A noter que la ½ heure d'accueil périscolaire engendrée par les rythmes scolaires sera prise en charge par le RPI. A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Virement de crédits ouverts sur un compte vers un autre compte pour paiement de factures: réf : 2014/47

- Afin de pouvoir rembourser Anjou réservation sur un trop perçu de 2012, un virement de crédit doit être opéré: 022: dépenses imprévues: - 650 € 678: autres charges exceptionnelles: + 650 €.

- Afin de régler la facture Ségilog: un virement de crédits doit être opéré:

2183: Matériel informatique: - 4 500 € 2051: Concessions et droits similaires: + 4 500 €

Après discussion, le conseil ACCEPTE ces virements de crédits.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un représentant CCAS extérieur au Conseil Municipal: réf : 2014/48

Après demande auprès de l'UDAF sur les personnes ayant la possibilité de représenter une association relevant des compétences sociales, Mme Marie-Bernadette SAJDAK, Présidente de Familles Rurales de Baugé et environs a été présentée.

Le conseil municipal ACCEPTE la candidature de Mme SAJDAK qui siègera au CCAS de la Commune de Le Guédeniau lors de réunions. A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Révision des loyers pour les logements communaux: réf : 2014/49

Madame le Maire rappelle que les logements communaux loués doivent être révisés au 1er juillet.

Après délibération, les loyers suivants sont votés:

2 rue des Caves: $408 \times 124,83 \times 123,97 = 410,96$, le loyer sera rrondi à 410 €

3 rue de chandelais: $285 \times 124,54 \times 123,21 = 288$ €

10 rue du Pigeonnier: $316 \times 124,88 \times 123,97 = 318,29$, le loyer sera arrondi à 318 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Remise gracieuse sur dette : réf : 201450

Madame le Maire rappelle que M. FROGER Florent avait loué la salle des fêtes le 31/12/2011 et 01/01/2012.

Suite à de nombreuses relances sans suites, le conseil municipal DECIDE de remttrre gracieusement la dette. Un mandat au 678 viendra solder le titre 24/48 du 27/06/2012 émis par l'ordonnateur. A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie: réf : 2014/51

Madame le Rappelle que les travaux d'aménagement du Square des Chants d'Oiseaux se terminent et que pour régler les factures, la commune doit faire appel à une ligne de trésorerie ou crédit à cout terme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2014,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avis favorable du 20/06/2014 de la commission des finances

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

DECIDE d'ouvrir un crédit de trésorerie de 50 000 Euros auprès du Crédit Agricole.

les conditions sont les suivantes:

- durée 12 mois

- Taux variable: Euribor 3 mois moyenné (Index variable) de mai 2014 (0,325%) + 1,70 % soit à ce jour 2,025 % Prélèvement des intérêts trimestriellement et à terme échu

- Commission d'engagement: 0,70 % l'an (prélèvement par quart trimestriellement)

- Calcul des intérêts sur 365 jours.

D'AUTORISER le maire à signer la convention à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Caution Salle des Fêtes: réf : 2014/52

Madame le Maire rappelle que la caution ménage de la salle des fêtes était 80 €.

Le conseil municipal DECIDE de porter la caution ménage de la salle des fêtes à 130 € pour les locations à compter du 1er janvier 2015. La caution pour la location reste fixée à 30 % du montant de la location.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en conformité électrique et en sécurité de la cloche de l'Eglise: réf : 2014/53

Après avoir pris connaissances des devis adressés à la commune,

Le conseil Municipal ACCEPTE le devis de la l'Entreprise LUSSAULT pour un montant de 6990,76 € TTC plus le devis du moteur de volée pour un montant de 988,20 € TTC. Total du devis 7 989,95 € TTC, dépenses prévues au BP 2014 au compte 21318. A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Compte-rendu commissions:

* Commission Environnement/Assainissement: M. Brière informe le conseil que les travaux concernant la nouvelle station d'épuration de Landifer vont débutés

* Commission Développement/Tourisme: M. Colinet informe le conseil de la réunion qui s'est déroulée à Baugé concernant le développement du Tourisme.

* Commission Communication: Mme Pasquier informe le conseil de la réunion avec les autres représentants des communes à la CCCB et du travail qu'il lui est demandé. Mme Pasquier s'excuse de ne pouvoir donner le temps nécessaire à ces missions. Le conseil rappelle que chacun donne de son temps que dans les limites de ses disponibilités.

Questions diverses:

- *Etat des lieux de la salle des fêtes:* Dans le cadre des rythmes scolaires, les horaires sont augmentés pour Mme Renard et elle disposera de moins de temps pour gérer la salle des fêtes. Celle-ci demande si les états des lieux ne pourraient pas être réalisés le lundi matin par un élu (maire, adjoints ou conseillers). Elle garderait le ménage, ce qui ne modifie pas son temps global de travail 35 h .

- *Horaires du personnel* dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires: Après entretien avec Mme Roger, les horaires prévus lui conviennent, ce qui la conduit aussi à travailler temps plein.

- *Devis CCCB pour parking cimetière:* le devis de la CCCB s'élève à 770,84 € TTC pour les travaux d'entretien à réaliser au parking du cimetière. le conseil donne son accord.

- *Devis parking des Quatre vents:* la société ROUMY a été retenu pour un montant de 20 376,96 €.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 24/06/2014
Le Maire, Josiane JOUIS

